



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3824

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Dardilly

objet : Esplanade de la Poste - Ilot A-B - Procédure de choix de l'équipe promoteur-concepteur - Indemnité de consultation des candidats

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguot, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3824**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Dardilly

objet : **Esplanade de la Poste - Ilot A-B - Procédure de choix de l'équipe promoteur-concepteur - Indemnité de consultation des candidats**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Dardilly - Esplanade de la Poste fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

Le secteur de l'esplanade de la poste situé au cœur de la Commune de Dardilly le long de l'avenue de Verdun, à l'articulation du quartier des Noyeraies au nord et du Bourg au sud, apparaît comme un secteur à restructurer en raison d'une organisation viaire au caractère très routier, peu lisible et consommatrice d'espace. Les équipements publics environnants sont mal reliés au tissu résidentiel et les circulations "modes doux" rendues difficiles.

Le projet s'étend sur une surface de 2,16 ha environ et se situe à proximité du centre-bourg historique de Dardilly. Il est délimité :

- au nord, par la limite sud de la maison médicale,
- à l'ouest, par la rue de la poste et les abords de l'avenue de Verdun,
- à l'est, principalement par le chemin des Écoliers et ponctuellement par le sud du chemin de la Liasse,
- au sud, par le bâtiment accueillant actuellement le bureau de poste et le parc de stationnement public en contrebas, à l'est de l'avenue de Verdun.

Cette opération est conduite en régie directe par la Métropole qui a la charge d'acquérir le foncier nécessaire à l'opération, de procéder à la démolition des bâtiments existants, de piloter les études opérationnelles, de mettre en œuvre les procédures et autorisations administratives, de conduire les travaux d'aménagement, d'équipement et de commercialiser les lots constructibles.

Par délibérations n° 2014-0341 du 15 septembre 2014 et n° 2018-2851 du 25 juin 2018, le Conseil a approuvé l'engagement de l'opération de l'Esplanade de la Poste sur le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe pour un montant de 13 950 000 € HT en dépenses et 7 291 422 € HT en recettes.

Ce projet d'aménagement poursuit les objectifs suivants :

- simplifier l'organisation viaire et sécuriser les déplacements,
- offrir des espaces publics permettant de renforcer la dynamique urbaine du centre-bourg,
- développer et diversifier l'offre de logements de la Commune de Dardilly,
- renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville.

Dans le cadre du projet de restructuration, les espaces publics existants sont fortement remaniés et de nouveaux sont créés :

- une place publique, un square mettant en valeur le cèdre, arbre remarquable ; ces espaces publics reliant le groupe scolaire des Noyeraies en contrebas,
- la requalification du chemin des Écoliers, traité en promenade paysagère dans sa partie centrale et qui accueillera un espace récréatif,
- le redressement et le réaménagement des voiries (avenue de Verdun, chemin de la Nouvelle Liasse), afin de sécuriser les circulations automobiles et "modes doux",
- des liaisons piétonnes nord-sud et est-ouest,
- des stationnements,
- des déviations et renforcement des réseaux avec notamment la réalisation d'ouvrages de rétention des eaux pluviales.

En accompagnement de la restructuration de la trame viaire et pour répondre à l'objectif de renforcer la centralité, de nouveaux programmes de constructions pourront se développer selon la répartition de principe suivante :

- des logements collectifs de typologie variée, pour environ 10 000 m² de surface de plancher (SDP),
- des commerces et services en rez-de-chaussée, pour environ 2 000 m² de SDP.

Le programme de l'îlot A-B présenté dans le dossier de consultation prévoit de l'ordre de 3 160 m² de SDP avec la répartition prévisionnelle suivante : 1 640 m² d'accession libre, 950 m² de logement social, 570 m² de commerces et services.

À l'issue de la 1^{ère} phase de sélection des candidatures de la consultation promoteurs, 4 équipes d'opérateurs-concepteurs ont été admises à concourir pour la 2^{ème} phase d'offres.

Le choix s'est porté sur l'offre de Promoval-Maia associée avec le cabinet d'architecture Thierry Roche, le bureau d'étude environnement Tribu et le paysagiste Big Bang.

Les offres suivantes n'ont pas été retenues :

- l'offre de l'équipe Fontanel, AA architecture, Étamine, Urba Lab paysage,
- l'offre de l'équipe Idéom Amétis, AER architectes, Étamine, ADP Dubois,
- l'offre de l'équipe OGIC, JL Morlet, GC2, Arter paysages et urbanisme.

Le cahier des charges de consultation prévoit le versement aux candidats non retenus par la Métropole, aménageur de l'opération, d'une indemnité de 7 500 € HT soit 9 000 € TTC aux 3 équipes de concepteurs non retenues ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une indemnité de 7 500 € HT soit 9 000 € TTC à chacune des 3 équipes candidates AA architecture, Étamine, Urba Lab paysage - AER architectes, Étamine, ADP Dubois - JL Morlet, GC2, Arter paysages et urbanisme, ayant présenté une offre complète non retenue pour l'îlot A-B de l'opération de l'Esplanade de la Poste à Dardilly.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires au versement de l'indemnité.

2° - La dépense totale correspondante, soit 22 500 € HT, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2019 - chapitre 011 - opération n° 4P06O2802.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.